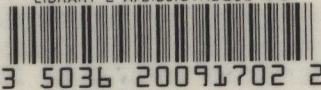


LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



2 20719002 9605 3

CHANGÉ DE NOTES (le 18 novembre 1959) ENTR  
METTANT EN VIGUEUR L'ACCORD DE COOP  
LE 6 OCTOBRE 1959 CONCERNANT LES  
L'ÉNERGIE ATOMIQUE

The Ambassador of Canada to Belgium and President of the Commission  
L'Ambassadeur du Canada en Belgique et le Président de la Commission  
Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (Euratom)

CANADIAN AMBASSADOR  
AMBASSADE DU CANADA

BRUXELLES, le 18 novembre 1959.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de me référer à l'accord de coopération entre le Gouvernement  
du Canada et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (Euratom) signé  
à Bruxelles le 6 octobre 1959. Je suis autorisé à vous faire savoir qu'en ce qui concerne le Canada, les  
formalités prévues pour l'entrée en vigueur dudit accord ont été accomplies et  
à vous proposer que conformément à l'article XV, d, et à ce qui est convenu à la  
Commission, l'accord entre en vigueur à la date de votre réponse à la présente  
note, y est en accordance with Article I, XV, d, of the said agreement.

Je suis heureux de vous faire connaître que la Commission accepte votre  
proposition et que par conséquent l'accord entre en vigueur à la date  
de votre réponse à la présente note. (Voir Note 1)

II

Le Président de la Commission, Communauté Européenne de l'Énergie  
Atomique (Euratom) et l'Ambassadeur du Canada en Belgique ont

le Président de la Commission

BRUXELLES, le 18 novembre 1959.

Monsieur l'Ambassadeur, j'ai l'honneur d'accuser réception de la note de votre Excellence en date  
du 18 novembre 1959. Je suis heureux de vous faire connaître que la Commission accepte votre  
proposition et que par conséquent l'accord entre en vigueur à la date  
de votre réponse à la présente note. (Voir Note 1)

E. HIRSCH

Président,  
Commission Communauté Européenne de l'Énergie Atomique

Excellence S. D. PIERCE  
Ambassadeur du Canada  
Bruxelles

Monsieur S. D. PIERCE  
Ambassadeur du Canada  
35, rue de la Science  
Bruxelles.